

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas.

QUÉBEC, 10 JANVIER 1849.

Nouvelles plus récentes

Jusqu'au 18 Décembre,

PAR LE STEAMER WASHINGTON.

France.—Les affaires s'améliorent en France, depuis l'élection du Président. Paris était tranquille; la confiance renaissait parmi la classe commerciale. Le président devait être proclamé le 15 décembre. Odilon Barrot sera à la tête de la nouvelle administration, et Lamartine devait sniver les apparences, être nommé vice-président de la République. Emile de Girardin ne fera pas partie du cabinet. Cavaignac va être créé maréchal de France. D'après les derniers rapports, Louis-Napoléon, a reçu 5,500,000 votes; Cavaignac, 1,500,000; Ledru-Rollin, Raspail et Lamartine, tous ensemble, n'en ont eu que 500,000.

Il paraît qu'il y a du mécontentement parmi les partisans du prince; ce dernier n'ayant pu faire droit à toutes leurs prétentions sur les offices publics.

M. de Beaumont ambassadeur en Angleterre sous Cavaignac, a quitté Londres en conséquence de l'élection de Louis-Napoléon.

ITALIE.—Une flotte russe serait devant Trieste; elle aurait pour mission le blocus de cette ville.

Le pape était toujours à Gaète, entouré des ambassadeurs étrangers; 29 cardinaux étaient auprès de lui. Sa Sainteté a résolu d'aller chercher un refuge en France. On va former à Rome, un gouvernement provisoire. Rome était tranquille. On pensait que les grandes puissances allaient intervenir pour rétablir l'autorité du Souverain pontife.

Les affaires de l'Italie se compliquent chaque jour. Charles Albert a été obligé de céder aux ultra-libéraux.

ALLEMAGNE.—Rien de décisif sur la guerre de la Hongrie. Les Hongrois sont poursuivis par l'armée Autrichienne; l'armée Hongroise est en pleine retraite et brûle tout sur son passage.

ANGLETERRE.—L'aspect des affaires en France a eu l'effet de faire hausser les fonds anglais. Le parlement a été prorogé de nouveau, du 15 décembre au 7 février.

Revue Européenne.

[Suite.]

Espagne.—Une forte opposition à l'administration s'organise sous la direction de Kios, Rosas et Moron; il est très probable que le ministère se trouvera en minorité dans la prochaine réunion des chambres. Les bandes carlistes poursuivent leurs triomphes et leurs déprédations dans les provinces du nord. Le gouvernement espagnol, avait envoyé à Civitta-Vecchia, une escadre et des troupes pour protéger le Pape. Les troupes devaient débarquer et marcher sur Rome. L'arrivée du Souverain Pontife à Gaète, est venue, sans doute, modifier les intentions de l'Espagne. On parlait de changements dans l'administration.

Portugal.—La Démocratie Pacifique, l'organe des Socialistes, annonce que le Socialisme se répand en Portugal. Rien d'intéressant de ce pays.

Autriche.—Nous avons annoncé dans notre dernier numéro l'abdication de l'empereur Ferdinand et la nomination de son successeur François Joseph. Le nouvel empereur a pris les engagements les plus solennels de maintenir la vraie liberté et d'exprimer

part, le peuple fatigué des troubles qu'il agitent depuis près d'un an, avait ouvert les yeux sur ses vrais intérêts que des charlatans politiques avaient travaillé à qui mieux à dénaturer et à embrouiller. Le roi de Prusse, a de son propre mouvement promulgué une constitution d'une nature très libérale qui embrasse toutes les garanties politiques, personnelles et religieuses. Voici quels en sont les points fondamentaux:—1o Liberté individuelle; 2o inviolabilité du domicile; 3o abolition de la peine de mort et de la confiscation; 4o Liberté religieuse; 5o droit d'instruction garanti au peuple; 6o libre expression des opinions politiques; 7o liberté de la presse et abolition de la censure, du cautionnement des journaux; 8o Droit de réunions en plein air sous l'autorisation de la Police; sans cette autorisation dans les maisons privées; 9o Inviolabilité des lettres transmises par la poste; 10o Abolition de plusieurs droits féodaux. 11o Inviolabilité du monarque et responsabilité des ministres; 12o deux chambres législatives dont l'une choisie par le suffrage universel; et l'autre, par chaque cercle et les représentants de districts; 13o Aucune qualification n'est requise pour être élu membre des chambres. Comme on le voit, cette constitution donnée librement par un tyran, est beaucoup plus libérale que certaines constitutions sorties des cerveaux démocratiques. Avec cela, nous pensons que les prussiens ont tout ce qui peut être désiré par les amis de la vraie liberté.

Les chambres sont convoquées pour le 26 février. La tranquillité la plus parfaite règne à Berlin et les gens sensés paraissent satisfaits des libertés que leur donne la nouvelle constitution qui, comme de raison, déplaît souverainement et pour cause, aux partisans de la gauche de l'assemblée nationale qui a été dissoute avant la promulgation de la constitution.

Allemagne.—Frankfort.—L'assemblée continue la discussion des droits fondamentaux du peuple Allemand. Les articles suivant, entre autres, ont été adoptés:—

1o Tout Allemand jouit du droit de citoyen dans l'empire d'Allemagne; il a le droit de demeurer dans toute partie du territoire de l'empire; d'acquiescer et de disposer; et de suivre la profession qui lui plaira.

2o Le droit de citoyen ne se perd pas. 3o Liberté de l'émigration; 4o Tous les privilèges de rang et de corps sont abolis; 5o La peine de mort (excepté dans les armées de terre ou de mer), le pilori et tout châtement personnel sont abolis; 6o La liberté d'expression des opinions politiques, soit par le moyen de la presse, ou autrement; 7o La liberté de la presse ne peut être limitée, suspendue ou annulée de quelque manière que ce soit en aucune circonstance quelconque; 8o les délits de la presse jugés par le jury; 9o Liberté religieuse.

L'assemblée s'est déclarée en faveur de l'hérédité du souverain avec une liste civile; le droit de succession sera déterminé par la primogéniture.

Russie.—L'empereur surveille toujours attentivement le progrès des événements. D'après des rapports qu'il y a lieu de regarder comme corrects, l'armée russe forte de 500,000 hommes, sur la frontière, est dans un état parfait de discipline et prête à agir au premier moment. Une telle force ne peut manquer d'avoir son influence sur les affaires de Rome. La guerre entre les Circassiens et les Russes se continue.

Naples et Sicile.—Le roi a prorogé les chambres Napolitaines au premier février. On craint que cette démarche impulsive ne soit la cause d'une nouvelle

tamées dans le même but avec l'Autriche pour la cession de Cracovie et de la Galicie polonaise. Le nouveau royaume aura une constitution qui sera garantie par l'Autriche, la Russie et la Prusse.

L'AVENIR.

On lit dans l'Avenir du 5:—

L'Ami de la Religion et de la Patrie.

Nous demandons pardon à notre confrère de ne pas avoir répliqué plutôt; ce n'est ni par oubli ni par indifférence, mais l'espace nous a complètement manqué. Nous ne le suivrons pas dans ses dissertations sur la signification du mot peuple. Seulement, nous voyons que pour lui, le peuple, c'est la classe riche et la classe aisée d'un pays, le reste, c'est la canaille. Nous n'avons garde d'adopter cette classification de la famille humaine en peuple et canaille, néanmoins il n'y a là rien d'étonnant pour l'Ami, puisque, de son propre aveu, il a puisé ces précieux renseignements dans les journaux anglais. Tout le monde sait ici, que depuis février, la presse anglaise s'est fait un devoir de cabotiner la France en toute occasion. Cette lutte de la canaille contre les rois, est à notre avis, la lutte de la démocratie contre le despotisme; c'est la suite de ce grand drame qui se déroule depuis un siècle sous les yeux de l'humanité. A nos yeux, la révolution sociale n'est qu'un début. Le nombre des opprimés, des exploités est moins considérable qu'autrefois, parce que la bourgeoisie a pris un rang dans les sociétés, mais il reste encore à délivrer de ses chaînes cette classe nombreuse qui trop souvent n'a trouvé dans la bourgeoisie qu'un tyran de plus, cette classe de la société que l'on appelle, les travailleurs, les prolétaires, et que la langue si polie d'Albion pour laquelle l'Ami a une singulière prédilection, appelle mob, rabble, ce que notre confrère traduit tout crûment par le mot canaille.

Notre confrère est bien surpris que nous n'aimions pas son exergue, qu'elle nous fasse l'effet d'une antiquaille. Nous n'avons pas le loisir pour aujourd'hui de dire à notre confrère les mille raisons qui nous font trouver son exergue trop âgé d'un siècle; une autre fois, nous aurons peut-être à lui dire quelque chose à ce sujet. L'Ami nous somme de lui indiquer les colonies et les imprécations des anti-républicains qui ont été reproduites par lui. Notre confrère voudra bien comprendre que nous n'avons voulu dire qu'il se servit quotidiennement du mot canaille, mais nous entendions parler de l'esprit général de sa rédaction qui est toujours resté enclavé sur son exergue. Que notre confrère mette la main sur sa conscience et nous disesi presque tous ses extraits des journaux européens ne sont pas fait avec une idée fixe de condamner tous les mouvements progressifs qui se font en Europe. Il nous permettra de ne pas faire d'extraits pour prouver notre avancé, dont la preuve se peut trouver jusque dans l'écrit auquel nous répondons.

Il nous semble qu'il aurait été plus franc et plus loyal aux messieurs de l'Avenir de reproduire notre réponse, que de la dénaturer en nous prêtant des intentions, des assertions qu'on ne saurait trouver dans notre écrit. Ce procédé de l'Avenir nous surprend d'autant plus que ce journal s'est plaint avec amertume, et à diverses reprises, de la mauvaise foi des journaux qui ne partagent pas ses opinions politiques et ses théories sociales.

Nous remercions les rédacteurs de l'Avenir de l'explication qu'ils ont bien voulu nous donner des mots mob et rabble, et nous espérons que les lexicographes auront le soin à l'avenir de traduire ces mots, par ceux de prolétaires, d'ouvriers, de travailleurs! Nos honorables et respectables ouvriers canadiens seront, sans doute, très édifiés de voir que l'Avenir gratifie du nom si honorable d'ouvriers les échappés du bague, les repris de justice, les voleurs, les assassins, les meurtriers et autres illustrations révolutionnaires. Ainsi, les misérables qui ont lâchement tué Lamberg, Latour et Rossi, ne sont suivant l'Avenir, que des prolétaires, des ouvriers, des travailleurs! Dans les plus mauvais jours de la terreur, en 92 et 93, les égorgés des prisons, les fournisseurs de la Sainte-Guilotine, s'appelaient aussi travailleurs; et les assassins, les héros des clubs et des insurrections de 1848, se montrent bien les dignes émules de leurs devanciers. En vérité, l'Avenir ne pouvait mieux qualifier ces gens qu'en leur donnant un nom tracé

notre conscience, à notre intention! En vérité, cette idée de nos confrères, est tellement naïve, tellement originale que nous ne pouvons nous empêcher d'offrir nos plus sincères félicitations à celui de ces messieurs qui l'a enfantée.

En êtes-vous rendu, messieurs de l'Avenir à vouloir scruter, sonder les consciences et les intentions de ceux qui ne pensent pas comme vous?

Ainsi donc, messieurs des Treize, non contents de vouloir gêner autant qu'il est en votre pouvoir de le faire, l'expression des sentiments, des opinions politiques, vous allez même jusqu'à incriminer, à traîner devant la Tribune du peuple, l'intention, les motifs, la conscience de vos adversaires!

On vous reconnaît bien là, radicaux, démocrates et socialistes, de tous les pays, prôneurs hypocrites de la liberté que partout vous exploitez, ou que vous travaillez à exploiter à votre profit, à l'exclusion de tous autres.

Néanmoins messieurs de l'Avenir, soyez convaincus et persuadés d'une chose; c'est que nous voulons avoir et aurons notre franc parler, en dépit de toutes vos men songères et calomnieuses insinuations; et que le comité des Treize ne nous empêchera pas de suivre invariablement la voie que nous nous sommes tracée, celle de défendre les intérêts bien entendus de notre pays, la cause de l'ordre sans lequel la liberté ne saurait exister.

L'Honorable R. E. Caron est parti dimanche au matin pour Montréal.

Noble entreprise.—Les habitants du Saguenay s'étaient adressés à la législature pour l'ouverture d'un chemin entre la baie des Ha! Ha! et les vieux établissements. Le pauvre état du coffre ne permettait pas au gouvernement d'offrir de l'aide à cet important si importante de notre population canadienne, 60 habitants sous la conduite de M. Alex. Tremblay, entreprennent cette tâche et, grâce à leurs efforts, la route est aujourd'hui ouverte.

Le pont de l'île d'Orléans est arrêté depuis quelques jours. Les cultivateurs ont passé dessus dimanche.

Mr. le Dr. Bardy fera demain soir à sept heures et demie, au lieu ordinaire, un discours sur "la femme et son influence sur la société," sous le patronage de l'Institut Canadien.

L'inauguration d'une partie du chemin de fer de l'É.R., a été faite dernièrement aux États-Unis.

On a institué à Paris des lectures publiques du soir, pour répandre l'instruction parmi le peuple. Les provinces ont suivi cet exemple.

Le brick Sarah, commandé par le capitaine Blagdon de cette ville, a fait en 32 jours, le trajet entre cette ville et Sligo. Arrivé sur les côtes d'Irlande, ce vaisseau essuya une violente tempête, qui força son équipage à couper les mâts. Nous croyons que le capitaine Blagdon est le genre de M. Lemieux, relieur, de cette ville.

On peut voir actuellement et au bureau de G. Arnold Ecr. les plans et devis proposés pour le marché de la basse-ville, au cul-de-sac.

Honoré Roy, écrivain, marchand de l'Isle-Verte, est nommé agent de notre journal pour cette paroisse.

Le Rév. M. Noël, évêque, avait quitté la secte à laquelle il appartenait sous prétexte qu'elle était la créature et l'esclave de l'état. On ne savait pas à quelle église il s'adresserait. Nous apprenons qu'il vient de rentrer dans le sein de l'église catholique.

Les évêques de Baltimore et de Philadelphie ont ordonné des prières publiques pour attirer la protection du ciel

SOCIÉTÉ DE DISCUSSION DE QUÉBEC.

Le sujet suivant sera traité devant cette Société, à sa prochaine séance, Mardi, 16 janvier:—

"Une lecture sur la découverte du pays."

Les séances ont lieu tous les Mardis à 7 heures, chez M. Dion, Rue St. Valier.

Projet de loi sur la représentation.

Les bruits contradictoires qui circulent depuis quelque tems au sujet du bill qui doit être soumis aux chambres législatives, à l'effet de régler la représentation de la province d'une manière plus équitable qu'elle ne l'a été par le passé, nous engageant à donner au public les renseignements que nous croyons être les plus corrects. Voici, d'après nos données, qu'elle serait d'abord la représentation du Bas-Canada:

- Les comtés de Gaspé et de Bonaventure seraient représentés chacun par un membre. 2
Le comté de Rimouki serait divisé en deux comtés, sous les noms de Rimouki et de Temiscouata; chacun représenté par un membre. 2
Les comtés de Kamouraska, l'Islet et Bellechasse, chacun par deux membres. 6
Les comtés de Dorchester et de Lotbinière subdivisés en trois comtés, sous les noms de Dorchester, Beauve et Lotbinière; les deux premiers représentés par deux membres et le dernier par un membre. 5
Le comté de Mégantic par un membre. 1
Le comté de Nicolet par deux membres. 2
Les comtés d'Yamaska, Verchères et Drummond, chacun par un membre. 3
Le comté de Sherbrooke par deux membres. 2
Les comtés de Stanstead, Missisquoi et Shefford, chacun par un membre. 3
Les comtés de Richelieu, St. Hyacinthe, Rouville et Chambly, chacun par deux membres. 8
Les comtés de Huntingdon, et Beauharnais subdivisés en quatre comtés sous les noms de Laprairie, L'Acadie, Beauharnais et Huntingdon; les trois premiers représentés par chacun deux membres et le dernier par un membre. 7
Les comtés de Vaudreuil et Ottawa, chacun par deux membres. 4
Le comté du Lac des Deux-Montagnes subdivisé en deux comtés sous les noms des Deux-Montagnes et Argenteuil; le premier représenté par deux membres et le second par un membre. 3
Les comtés de Montréal et de Terrebonne, chacun par deux membres. 4
Les comtés de L'Assomption et de Berthier subdivisés en trois comtés sous les noms de Lachenaie, L'Assomption et Berthier; représentés chacun par deux membres. 6
Les comtés de St. Maurice (moins la ville et la paroisse des Trois-Rivières) et de Portneuf, représentés par deux membres chacun. 4
Les comtés de Champlain, Québec et Montmorency, représentés chacun par un membre. 3
Le comté de Saguenay subdivisé en trois comtés sous les noms de Saguenay, Montagnais et Bagot; le premier représenté par un membre, et les deux autres (étant réunis à cet effet) par un membre. 2
Les cités de Montréal et Québec, chacune par trois membres. 6
Les villes de Sherbrooke et des Trois-Rivières, comprenant la paroisse du même nom, représentés chacune par un membre. 2

Total. 78

Quant au Haut-Canada, le Pilot d'hier matin dit qu'il y aura peu de changements. On propose, dit-il, de donner deux membres à chacun des comtés de Glengarry, Carleton, Lanark, Grenville, Leeds, Frontenac, Cataraqui. (maintenant les comtés unis de Lennox et Addington, Prince Edward, Hastings, Northumberland, et Durham. Les comtés de Renfrew, Dundas et Stormont auront